



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 19 janvier 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-44

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 1 - 21 319,85 \$ ET NUMÉRO 50 - 144 964,43 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 52 - 186 667,47 \$ ET NUMÉRO 1 - 11 205,46 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 49 - 3 181,45 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 46 - 1 413 105,43 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 1 et 50, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 1, la liste des réquisitions numéro 49 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 46 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	21 319,85 \$	3 au 7 janvier 2005
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	144 964,43 \$	3 au 7 janvier 2005
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	186 667,47 \$	3 au 7 janvier 2005
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	11 205,46 \$	3 au 7 janvier 2005
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	3 181,45 \$	3 au 7 janvier 2005
Liste des embauches numéro 46	Embauches de personnel temporaire	1 413 105,43 \$	20 au 31 décembre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-45

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-51 - 105 758,81 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 31 DÉCEMBRE 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-51, d'un montant total de 105 758,81 \$, pour la période du 23 au 31 décembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-46

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2005 DE LA VILLE DE GATINEAU À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 25 263,26 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités pour la cotisation annuelle 2005 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494	25 263,26 \$	Conseil municipal cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-47

SOUMISSION 2004 SP 226 - GAGNÉ LECLERC GROUPE CONSEIL - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE DÉVELOPPEMENT - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - 69 590,13 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge à la firme Gagné Leclerc Groupe Conseil, 4000, rue St-Ambroise, bureau 398, Montréal, Québec, H4C 2C7, au montant de 69 590,13 \$ incluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels en développement de bibliothèque pour l'élaboration d'un plan de développement de la bibliothèque municipale de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 décembre 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1542.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72210-419-47876	65 355,13 \$	Gestion des bibliothèques autres prof./adm.
04-13493	4 235,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	45 355,13 \$		Politique culturelle // autres
01-82172	20 000,00 \$		Activités culturelles // autres
72210-419		65 355,13 \$	Gestion des bibliothèques // autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-48

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES À BELL CANADA ET À HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DES LOTS NUMÉROS 2 307 260, 2 309 964 PARCELLE "1" ET 2 309 964 PARCELLE "2" - RUES DE LA PLAINE ET JOBIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec pour l'installation de lignes de distribution sur une partie des lots numéros 2 307 260, 2 309 964 parcelle « 1 » et 2 309 964 parcelle « 2 » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie des lots numéros 2 307 260, 2 309 964 parcelle « 1 » et 2 309 964 parcelle « 2 », tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro de dossier 72774 et le numéro 35559S de ses minutes, daté du 14 septembre 2004, pour l'installation de lignes de distribution, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur une partie des lots numéros 2 307 260, 2 309 964 parcelle « 1 » et 2 309 964 parcelle « 2 » du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau soumis par M^e Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-49*

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 486 500 \$ POUR PAYER LES FRAIS ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS SE RATTACHANT AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME INTÉGRÉ D'AIDE À LA DÉCISION (SIAD) ET CE, AFIN DE PRÉCISER LES SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir demande de préciser la nature de la dépense décrétée au règlement numéro 239-2004;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie a préparé une description détaillée de la dépense :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 239-2004 comme suit :

1⁰ L'article 1 est modifié par l'insertion, à la suite du premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Les services professionnels sont plus amplement détaillés à l'estimation des coûts préparée par le coordonnateur, géomatique et salle à dessin, au Service d'ingénierie, le 13 décembre 2004 et jointe au règlement à titre d'annexe pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite. »

2⁰ Par l'ajout au règlement de l'annexe « I » suivant :

ANNEXE «I»

Règlement numéro 239-2004

**Fourniture de services et d'outils pour l'amélioration de la connaissance
des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie (SIAD)
Estimation des coûts (incluant les taxes)**

N/Réf. : Contrat 03-39

	<u>TOTAL</u>
1. Données géométriques	28 000 \$
2. Positionnement des infrastructures	100 000 \$
3. Inspection des réseaux d'égouts	250 000 \$
4. Production des bilans et entrées de données	72 000 \$
5. Sous-total	450 000 \$
6. Contingences	36 500 \$
7. Total	486 500 \$

Préparée par : François Larose, B.Sc.A., M.Sc.,
Coordonnateur, Géomatique et salle à dessin

Le 13 décembre 2004

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-50

CONSENTEMENT À LA CESSIION DES DROITS DÉTENUS PAR ASTRAL MÉDIA RADIO INC. DANS LE BAIL INTERVENU LE 10 JUILLET 2000 À 591991 B.C. LTD.

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2000-711, a accepté de reconduire la convention autorisant le Groupe Radio Astral inc. à installer et maintenir trois antennes sur la tour de communication de la Ville de Gatineau, situé à proximité du réservoir d'eau potable de la rue Main;

CONSIDÉRANT QUE Astral Média Radio inc. est aux droits et obligations du Groupe Radio Astral inc. et ce, suite à l'acquisition des intérêts de cette dernière par la première;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 591991 B.C. Ltd., une filiale en propriété exclusive de Corus Entertainment inc. a déposé au CRTC un projet d'acquisition des actifs de la compagnie Astral Média Radio inc.;

CONSIDÉRANT QUE Astral Média Radio inc. recherche par sa lettre datée du 14 décembre 2004, le consentement de la Ville de Gatineau à la cession des droits détenus par Astral Média Radio inc. dans la convention précitée à la compagnie 591991 B.C. Ltd. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession des droits détenus par Astral Média Radio inc. dans la convention adoptée en vertu de la résolution numéro CE-2000-711 à la compagnie 591991 B.C. Ltd., une filiale en propriété exclusive de Corus Entertainment inc., à la date de clôture de la transaction entre ces dernières compagnies.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le consentement à la cession de contrat préparée par Astral Média Radio inc..

Adoptée

CE-2005-51

SOUSSION 2004 SI 238 - MEDIC-PLUS - ACHAT DE 15 TROUSSES DE PREMIERS SOINS - 27 252,29 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Medic-Plus, 1695, rue Atmec, unité 7, Gatineau, Québec, J8R 3Y3, pour la fourniture de 15 trousse de premiers soins au montant total de 27 252,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 6 décembre 2004 et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-691-47877	25 593,82 \$	Combat des incendies médicaments
04-13493	1 658,47 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-52

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Daniel Lanouette, 38, rue de Grandpré, Gatineau, Québec, J8M 1H6, à titre de subvention pour leur participation au Festipuce qui aura lieu les 25 et 26 février 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-53 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbie Biehler, 487, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention dans le cadre de l'organisation d'une soirée pour souligner la Journée internationale de la femme le 10 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-54 **SUBVENTION DE 625 \$ - COMMUNAUTÉ CHINOISE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre de la Communauté chinoise de l'Outaouais, à l'attention de madame Ming Zhang, présidente, 15, rue Champagne, Gatineau, Québec, J8Y 1B4, dans le cadre de l'organisation du Jour de l'an chinois qui aura lieu le 30 janvier 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	300 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11407-972	200 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-55 **PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES THÉRÈSE CYR, JOCELYNE HOULE, DENISE LAFERRIÈRE ET LOUISE POIRIER AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS (RÉFAP)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-192, a nommé mesdames les conseillères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à titre de représentantes de la Ville de Gatineau au sein du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à participer aux activités organisées par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires du poste 02-11100-312 - Conseil municipal – Frais de représentation.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-56

SUBVENTION DE 100 \$ - CERCLE DE FERMIÈRES DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Cercle de fermières de Gatineau, à l'attention de madame Denise Charron, présidente, 108, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec, J8P 2E7, à titre de subvention pour ses activités de groupe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-57

SUBVENTION DE 350 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de monsieur Marc Chénier, 231, boulevard Maloney Ouest, Case postale 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8 pour sa campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac Beauchamp subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-58

SUBVENTION DE 250 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB SAINTE-ROSE-DE-LIMA, CONSEIL 10114 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER ET DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Sainte-Rose-de-Lima, conseil 10114, à l'attention de monsieur Jacques Bourgeois, responsable, 74, rue Maurice-Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 2J8, à titre de subvention pour le tournoi de pêche organisé au profit des plus démunis et qui aura lieu le 29 janvier 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	100 \$	Richard Jennings – de Deschênes subvention
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-59

SUBVENTION DE 4 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - FÊTE DE QUARTIER (3 600 \$) ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU SECTEUR LE BARON (400 \$) - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron, à l'attention de monsieur Patrick Campeau, administrateur, 79, rue des Graves, Gatineau, Québec, J8R 2R3, à titre de subvention pour la fête de quartier (3 600 \$) ainsi que pour l'entretien de la patinoire du secteur Le Baron (400 \$).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	4 000 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71491-692	4 000 \$		M. Morin - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11411-972		4 000 \$	Paul Morin - des Promenades // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-60

SUBVENTION DE 300 \$ - COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du comité des loisirs Saint-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 1459, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J7, à titre de subvention pour le carnaval qui se tiendra du 21 janvier au 30 janvier 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	150 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-61

SUBVENTION DE 200 \$ - ACTION QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Action Quartiers, à l'attention de madame Nadia Laviolette, coordonnatrice, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour des activités de ski de fond.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de L'Orée-du-Parc subventions
11408-972	150 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-62

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur René Séguin, 4, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention pour un souper qui se tiendra le 4 février 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11405-972	250 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-63

PARTICIPATION DE DENISE LAFERRIÈRE, MARC BUREAU ET JOSEPH DE SYLVA AU COLLOQUE PROVINCIAL SUR L'ITINÉRANCE ET L'EXCLUSION SOCIALE À GATINEAU - LES 3 ET 4 FÉVRIER 2005 - 180 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrrière et messieurs Marc Bureau et Joseph De Sylva à participer au colloque provincial sur l'itinérance et l'exclusion sociale qui se tiendra les 3 et 4 février 2005 à Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre du CLSC de Hull, 85, rue St-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 4E6, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30021	60 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	60 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30014	60 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac quitte son siège.

CE-2005-64

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME ISABELLE DESJARDINS AU POSTE DE
COMMIS ADMINISTRATIF / PERCEPTION À LA COUR MUNICIPALE,
SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / perception à la Cour municipale, Services juridiques (poste numéro 051 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Isabelle Desjardins au poste de commis administratif / perception à la Cour municipale, Services juridiques.

Madame Isabelle Desjardins est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Isabelle Desjardins sera celui de la classe V, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cette promotion est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Catherine Richer, commis administratif au Service des communications prévue le 28 février 2005 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-65

**PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC PARISÉ AU POSTE D'ÉMONDEUR AU
SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES
TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Parisé a été promu à l'essai pour une période de 30 jours travaillés, par la résolution numéro CE-2004-1502, adoptée par le comité exécutif le 6 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE M. Parisé est entré en fonction le 7 octobre 2004 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Éric Parisé au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 30 novembre 2004.

Adoptée

CE-2005-66

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR GILLES ST-ARNAUD AU POSTE D'OPÉRATEUR I AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur I au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Gilles St-Arnaud au poste d'opérateur I au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Gilles St-Arnaud est assujéti à une période d'essai de trois mois tel que prévu à l'annexe F1 de la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. St-Arnaud sera celui du groupe 1, classe 05 de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagements – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-67

PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME LYSANNE GODIN, TECHNICIENNE - ADMINISTRATION AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Lysanne Godin, technicienne – administration au Module des travaux publics et de l'environnement, a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde pour la période du 21 janvier 2005 au 21 mars 2005 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le congé sans solde de madame Lysanne Godin se terminera le 21 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des employés cols blancs a donné son accord à l'octroi dudit congé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Lysanne Godin une prolongation de son congé sans solde pour la période du 21 janvier 2005 au 21 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-68

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS SPÉCIALISÉ À LA DIVISION PERMIS ET DÉVELOPPEMENT AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis spécialisé à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire a été adoptée au budget 2005;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis spécialisé soit acceptée et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire du commis spécialisé atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un commis spécialisé à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Ce comité autorise le Service des ressources humaines à conclure une entente avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de prolonger l'engagement temporaire de la personne salariée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-132 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-69

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME LYNE BLAIS, SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE À LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Blais, occupant le poste de secrétaire spécialisée à la cour municipale, Services juridiques a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 14 février 2005 au 13 février 2006 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Lyne Blais un congé sans solde pour la période du 14 février 2005 au 13 février 2006.

Adoptée

CE-2005-70*

**RÈGLEMENT HORS COUR - HYDRO-QUÉBEC c. VILLE DE HULL -
DOMMAGES À DES ARTÈRES ÉLECTRIQUES, RUE EDDY - DISTRICT
ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 septembre 1985, Hydro-Québec intentait une poursuite contre la compagnie Advance Cutting & Coring Ltd et Luc Dupuis pour des dommages qui auraient été occasionnés à ses installations électriques sur la rue Eddy entre le pont des Chaudières et la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette action la compagnie Advance Cutting & Coring Ltd et Luc Dupuis ont intenté un recours en garantie contre la Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 30 554 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 février 1997, Hydro-Québec intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés à ses artères électriques d'une canalisation souterraine lors de travaux effectués par la Ville sur la rue Eddy entre le pont des Chaudières et la rue Laurier le 19 août 1996;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 140 719,89 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement des deux dossiers pour une somme de 75 000 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, Hydro-Québec se désisterait de son action contre Advance Cutting & Coring Ltd et Luc Dupuis et ce faisant, le recours en garantie contre la Ville deviendrait sans objet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 75 000 \$ en capital, intérêt et frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme de 75 000 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	75 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	75 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19112-991		75 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-71

**RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU c. 177333 CANADA INC. ET
INSTALLATION GLOBALE NORMAND MORIN & FILS INC. (COLLECTEUR
MONDOUX)**

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 mai 2002, la Ville adoptait le règlement numéro 37-2002 par lequel elle était autorisée à acquérir par voie d'expropriation des servitudes pour réaliser les ouvrages concernés et pour les entretenir par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2003, un avis d'expropriation était dûment signifié à l'expropriée 177333 Canada Inc. et que celle-ci a produit le 2 juin 2003 une déclaration à l'effet que le locataire, Installation Globale Normand Morin & Fils Inc., avait un bail avec elle;

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2003 un avis d'expropriation était dûment signifié au locataire Installation Globale Normand Morin & Fils Inc.;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont intervenues entre les parties relativement aux indemnités;

CONSIDÉRANT QUE les parties proposent de régler hors Cour pour la somme de 1 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors Cour pour la somme de 1 000 \$.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-004-47878	1 000 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc acquisition servitudes

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-006	1 000 \$		Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // Contingences
06-20037-004		1 000 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // Acquisition servitudes

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-72

**RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU c. 177333 CANADA INC. ET
SERVICE DE PNEUS LAVOIE OUTAOUAIS INC. (COLLECTEUR MONDOUX)**

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 mai 2002, la Ville adoptait le règlement numéro 37-2002 par lequel elle était autorisée à acquérir par voie d'expropriation des servitudes pour réaliser les ouvrages concernés et pour les entretenir par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2003, un avis d'expropriation était dûment signifié à l'expropriée 177333 Canada Inc. et que celle-ci a produit le 2 juin 2003 une déclaration à l'effet que le locataire, Service de pneus Lavoie Outaouais Inc., avait un bail avec elle;

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2003 un avis d'expropriation était dûment signifié au locataire, Service de pneus Lavoie Outaouais Inc.;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont intervenues entre les parties relativement aux indemnités;

CONSIDÉRANT QUE les parties proposent de régler hors Cour pour la somme de 1 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors Cour pour la somme de 1 000 \$.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-004-47879	1 000 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc acquisition servitudes

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-006	1 000 \$		Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // Contingences
06-20037-004		1 000 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // acquisition servitudes

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-73

RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU c. LES PLACAGES DE L'OUTAOUAIS INC. ET 3361489 CANADA INC. (COLLECTEUR MONDOUX)

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 mai 2002, la Ville adoptait le règlement numéro 37-2002 par lequel elle était autorisée à acquérir par voie d'expropriation des servitudes pour réaliser les ouvrages concernés et pour les entretenir par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2003, un avis d'expropriation était dûment signifié à l'expropriée Les Placages de l'Outaouais Inc. et que celle-ci a produit le 2 juin 2003 une déclaration à l'effet que le locataire, 3361489 Canada Inc., avait un bail avec elle;

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2003 un avis d'expropriation était dûment signifié au locataire 3361489 Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont intervenues entre les parties relativement aux indemnités;

CONSIDÉRANT QUE les parties proposent de régler hors Cour pour la somme de 1 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors Cour pour la somme de 1 000 \$.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-004-47880	1 000 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc acquisition servitudes

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-006	1 000 \$		Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // contingences
06-20037-004		1 000 \$	Bassin rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc // acquisition servitudes

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-74

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC PHANEUF AU POSTE DE RESPONSABLE AU CENTRE D'APPELS NON URGENTS (CANU) AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable du Centre d'appels non-urgents (CANU) au Centre de services d'Aylmer, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Phaneuf au poste de responsable du Centre d'appels non-urgents (CANU) au Centre de services d'Aylmer.

Monsieur Marc Phaneuf est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Phaneuf sera celui de la classe 3, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19560-115 – CANU – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2005.

Adoptée

CE-2005-75

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - LE 22 JANVIER 2005 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 22 janvier 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	100 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2005.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif